



Conseil communautaire du 19 mars 2015 | Délibération n°34

**Intervention de Charlotte MARCHANDISE au nom du groupe écologiste**

## **NOUVEAU CONTRAT DE VILLE : OUVRONS DES PERSPECTIVES À LA JEUNESSE RENNAISE**

Monsieur le président, Chers collègues,

Voici une délibération importante. La réforme de la politique de la ville était attendue et nécessaire. Et elle va dans le bon sens. Nous ne pouvons que nous réjouir d'en voir la déclinaison pour notre métropole qui est présentée ce soir et saluer le travail de simplification et de mise en cohérence des dispositifs existants qui permettra une meilleure lisibilité et efficacité de l'action publique.

Nous ne pouvons également que saluer l'esprit qui préside à ce nouveau contrat de ville en matière de participation citoyenne, avec la création du conseil citoyen qui en totale cohérence avec la Fabrique citoyenne initiée par la municipalité rennaise. Saluons aussi cette volonté convergente nationale et locale d'associer étroitement les habitants aux choix qui les concernent et de favoriser leur participation à l'élaboration des politiques publiques.

Le choix d'un contrat cadre qui pourra évoluer en fonction des besoins exprimés par les habitants est une bonne option. La politique de la ville ne peut être un objet figé dans le temps et dans ses modalités mais doit au contraire pouvoir s'adapter au fur et à mesure des expérimentations et des expressions des besoins sociaux changeants. Le mode projet pour l'élaboration des Plans d'action territoriaux (PAT) paraît donc plus adapté. La dimension évaluative inscrite dans la loi et qui manquait jusque-là à la politique de la ville, est une véritable avancée. Reste à lui donner corps dans des instances un peu plus formalisées à l'avenir que ce qui nous est présenté dans ce document, à savoir un simple groupe de travail. Là encore, le PAT pourrait faire l'objet d'un travail d'évaluation entre les partenaires et les habitants, à l'échelle du quartier.

Mais les orientations inscrites dans ce contrat de ville reflètent déjà, en matière de participation citoyenne et de culture évaluative, une petite révolution mentale qu'il faut saluer.

Nous pouvons nous réjouir également du périmètre de la nouvelle géographie prioritaire qui va nous permettre de mobiliser les moyens adéquats afin de mener les grands projets de rénovation urbaine, notamment au Blosne et à Maurepas.

Avec bien-entendu une vigilance sur Saint-Jacques, territoire de veille, qui doit pouvoir mobiliser le droit commun à la hauteur des difficultés sociales, qui géographie prioritaire ou pas, n'ont pas disparu du jour au lendemain.

L'articulation entre la politique de la ville et les politiques sectorielles est un enjeu fort. En des temps de récession prolongée, de restriction budgétaire, l'équilibre entre les deux ne fonctionne que si le droit commun prend le relais et continue à assurer les besoins sociaux élémentaires. Attention donc au piège de l'austérité qui accroît les inégalités et la pauvreté. Si la politique de la ville doit favoriser l'accès au droit commun, elle ne doit pas s'y substituer. Elle ne peut non plus être un pansement sur une jambe de bois et venir contrebalancer une politique de restriction des moyens en matière de service public et de cohésion sociale.

Ce contrat de ville repose également sur un tissu d'acteurs associatifs très dense à Rennes dont certains sont vraiment des opérateurs de premier ordre en matière de cohésion sociale.

Maisons de quartier, associations de lutte contre l'exclusion, contre la délinquance, pour l'insertion sociale, de médiation culturelle, d'accès au loisirs, à la pratique sportive, etc, si demain ce tissu déjà fragile devait voir son modèle économique encore un peu plus fragilisé, c'est le château de cartes de la cohésion sociale sur nos territoires qui risquerait de s'écrouler. Au delà des moyens institutionnels dont nous sommes dotés, il nous faudra être très vigilants quant au soutien continu que nous pourrons apporter aux associations qui maillent notre métropole.

Enfin, il nous semble qu'en lien avec la politique de la ville, notre métropole doit être le lieu de la définition stratégique du développement économique des quartiers.

Les quartiers ont un rôle à jouer dans l'économie post-industrielle d'aujourd'hui, celle qui annonce la transformation écologique de notre économie. Il incombe à la métropole, en lien avec notre stratégie de développement économique, d'organiser les filières économiques alternatives, dans l'ESS, l'économie verte, le recyclage, la transition énergétique, pour faire des quartiers des territoires d'excellence de la transition écologique.

Si l'accès à l'orientation et à la formation dans les quartiers est un enjeu fort, identifiés dans ce document, le taux relativement élevé de formation des jeunes Rennais ne les préserve pas pour autant d'un fort taux de chômage, notamment dans les quartiers prioritaires. Il nous faut expérimenter, en lien avec les acteurs de la formation et de l'insertion, en lien avec l'offre régionale, la structuration de filières économiques métropolitaines, qui permettent une meilleure adéquation des formations et des emplois. L'emploi des jeunes dans les quartiers doit être une priorité.

Enfin, et pour conclure, le prochain passage au PNRU (Plan National pour la Rénovation Urbaine) provoque une attente très forte de la part de la jeunesse des quartiers. On se souvient que l'ANRU permettait, sur la base de clauses sociales, d'embaucher en priorité des jeunes du quartier en rénovation. Grâce à Atouts Clauses, équipe de facilitateurs pour l'introduction des clauses sociales dans les marchés publics, 55% des personnes employées dans le cadre d'ANRU étaient issus des quartiers.

Il nous faut nous appuyer sur Atouts Clauses dans le cadre des chantiers à venir. Il nous faut faire d'Atouts Clauses l'acteur central de notre politique d'emploi dans les quartiers.

Le PNRU va à nouveau nous donner la possibilité de mettre en place une manière de discrimination positive dans les territoires. C'est une chance à ne pas laisser passer pour ouvrir des perspectives à la jeunesse rennaise.